ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

praticiens hospitaliers

Question écrite n° 31968

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes exprimées par le syndicat national des médecins anesthésistes réanimateurs des hôpitaux non universitaires (SNMAR HNU) concernant l'institution d'une prime mensuelle de 2 500 francs pour les praticiens hospitaliers dont l'activité est répartie sur plusieurs établissements. Le SNMAR HNU exprime la crainte de voir l'incitation d'une aide apportée par les grosses structures vers des structures de faible importance engendrer des mesures transitoires intégrant une baisse progressive des compétences des personnes envoyées dans ces petits établissements, au profit du maintien et du renforcement du plus gros des établissements. Le SNMAR HNU souhaite donc que tout soit mis en oeuvre pour éviter une telle dérive. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 31968
Rubrique : Fonction publique hospitalière
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 juin 1999, page 3912